

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 27 juin 2018

N° 20
Objet : Poursuite des études de
faisabilité d'unités de
méthanisation en Val de
Durance
Demande de subventions

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BARTOLINI Bernard
BLOT Michel
BONNET Brigitte
BOURJAC Jean Marie
BREMOND Danièle
DE VALCKENAERE Gilles
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PIERRISNARD Jacqueline
ROCHAT Jacques
SERRA Victor
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne
TRABUC Nicolas
URQUIZAR Danielle
VILLARD René

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-20_27062018

Monsieur Gérard PAUL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération s'est engagée dans un programme d'actions de réduction des déchets (TZDZG) sur l'ensemble de son territoire en s'appuyant sur la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte ainsi que sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce programme comprend les mises en place de la Redevance Spéciale et de la Tarification Incitative.

C'est dans ce contexte que le projet de création d'une unité de méthanisation prend toute sa place. La concrétisation d'un tel projet permettrait, en effet, de développer un processus de valorisation des biodéchets sur une grande partie du Département des Alpes de Haute Provence.

Il est rappelé que c'est par une décision n°5 en date du 5 juillet 2017 que Provence Alpes Agglomération a décidé de la poursuite des études de faisabilité liée à la méthanisation en Val de Durance.

Le projet prévoyait à ce moment-là de :

- valider la commande auprès de GRDF d'une étude détaillée permettant l'examen du projet tel que connu en juillet 2017, la communication d'éléments techniques ainsi que d'un pré-budget et d'un planning indicatif pour le raccordement au réseau de gaz;
- lancer une consultation pour une aide à la maîtrise d'ouvrage pour la conception et la mise en place de rendez-vous citoyens en regard de ce projet de transition énergétique à l'échelle des EPCI partenaires, afin de faire connaître le projet, entendre les remarques des filières et des administrés, voire faire connaître et proposer un financement participatif ;
- lancer une étude sur les modes de collectes possibles des déchets verts et de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) sur les EPCI partenaires en fonction de la situation de chaque territoire et envisager de réaliser une collecte sur une zone test ;
- solliciter une aide financière de l'ADEME et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre d'un appel à projet des déchets verts et assimilés en 2017.

l'ADEME et la Région Provence Alpes Côte d'Azur ont indiqué, par courriel en date du 30 novembre 2017 que le projet n'avait pas été retenu dans le cadre spécifique de cet appel à projet, mais qu'il revêtait un intérêt potentiel.

Depuis le 5 juillet 2017 :

- La commande auprès de GRDF a été engagée pour la partie Nord du projet et GRDF doit installer des compteurs avant cet été afin d'affiner les possibilités de raccordement au réseau.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-20_27062018

- La collecte de la FFOM prévue par la loi de Transition Energétique pour la Croi ²⁰¹⁸⁻³²⁹ Verte (pour 2020 et 2025) a été incluse dans l'extension du projet Territoire ^{LEIO} Gaspillage Zéro Déchet.

L'étude portant sur la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers a été remise à la communauté d'agglomération en mars 2018 dans la perspective de sa mise en place.

Lors de réunions relatives au Contrat Régional d'Equilibre Territorial en cours (2015-2018), l'intérêt de poursuivre les études a été évoqué.

Le projet comprendrait une étude sur les déchets verts et la FFOM sur la totalité du territoire de Provence Alpes Agglomération et en option sur les territoires limitrophes de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech (CCSB) et de Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) à l'instar de ce qui s'est fait lors de l'étude de faisabilité.

Ces options ne seraient, bien évidemment, engagées qu'après validation de ces EPCI (un ou l'autre ou les deux).

L'étude comprendrait une présentation de l'état initial avec :

- L'identification des outils de prévention de production de biodéchets présents ;
- Une étude des gisements et des débouchés potentiels de biodéchets produits sur le territoire, de leurs modes de traitement disponibles.
- Une évaluation des coûts globaux du service public de la gestion des déchets ;

Le bureau d'étude à choisir devrait :

- Réaliser une campagne de caractérisation locale des déchets (OMR et biodéchets) afin de pouvoir suivre ensuite la qualité du tri et déterminer les quantités de fermentescibles restant pour les différentes zones du territoire (zones rurales, urbaines pavillonnaires, centre-ville, habitant dense, filières professionnelles...) et adapter à chaque partie du territoire des solutions de tri à la source des biodéchets.
- Mettre en perspective les éléments recensés avec les objectifs d'évolution des modes de tri à la source envisagés.
- Déterminer les gisements et des flux en vue de limiter les concurrences d'usages lors de la mise en place de solutions de gestion territoriale des déchets organiques, et d'identifier les points de réduction possible de la production de biodéchets, par des actions de prévention (réduction du gaspillage), de gestion domestique ou de collecte séparée en point d'apport volontaire ou porte à porte selon le territoire.
- Proposer des actions/solutions en complémentarités sur le territoire.
- Identifier les circuits de valorisation existants et d'établir une projection de flux supplémentaires (en cas de collecte) vers ces mêmes circuits.
- Faire des propositions pour adapter la communication et renforcer les actions existantes ou en accompagnement de nouvelles actions.
- Rechercher l'optimisation globale des coûts de gestion des déchets ménagers
- Réaliser des entretiens à l'échelle de PAA et des EPCI partenaires afin de faire connaître le projet, entendre les remarques des filières et des administrés, voire faire connaître et proposer un financement participatif.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-20_27062018

Le cahier des charges de l'étude est établi en fonction d'ouvrages de référence tels que celui de l'ADEME « Collectivités, comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets Clefs de lecture et recommandations de l'ADEME » et du réseau Compost Plus « La collecte séparée des biodéchets, Guide Pratique ».

Le plan de financement hors taxes prévisionnel proposé est le suivant :

Etude des FFOM et Déchets Verts (en € ht)			
DEPENSES		RECETTES	
Territoire PAA : 40 000€	} 115 000 €	Région PACA (40%) 46 000 €	} 115 000 €
Territoire DLVA optionnel : 40 000€		ADEME (40%) 46 000 €	
Territoire CCSB optionnel : 35 000€		Autofinancement à répartir entre les territoires 23 000 €	

Il vous sera demandé :

- d'approuver les prestations et le plan de financement tels que présentés ;
- de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes ;
- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter les aides de la Région Provence-Alpes- Côte-d'Azur et de l'ADEME ainsi qu'à solliciter la DLVA et la CCSB pour acter de leurs participations et de leurs contributions financières respectives.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 1 contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-20_27062018